

consuyvir grâce et pardon des mésuz et offenses passez. A tant, etc. D'Anvers, le m^e jour de juillet 1567.

Papiers d'État : reg. *Lettres missives, mai—décembre 1567*, fol. 53.

CIX

CIRCULAIRE DE LA DUCHESSE DE PARME AUX MAGISTRATS DE NIEUPORT, DUNKERQUE, GRAVELINES, MIDDELBOURG, FLESSINGUE ET ARNEMUIDEN.

Elle leur ordonne d'arrêter ceux qui cherchent à se retirer du pays.

Anvers, 7 juillet 1567.

MARGUERITE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUCHESSE DE PARME, PLAISANCE, ETC., RÉGENTE ET GOUVERNANTE.

Très-chiers et bien amez, combien que, passé quelque temps, aucuns tollenaies et commis aux passages des pays de par deçà nous ayent adverti que pluseurs subjectz d'iceulx pays passoyent et se retiroyent vers Angleterre, avec leurs biens et meubles, et que sur ce ne leur auroit esté donné responce, soubz espoir que cela devoit cesser bientost, ce néantmoins, comme nous soyons présentement informée qu'ilz continuent encoires journellement de se retirer de cesdicts pays, et transporter leurs biens audict Angleterre et ailleurs : à ceste cause, vous requérons et néantmoins, au nom et de la part du Roy monseigneur, ordonnons bien expressément et acertes que d'ores en avant vous ayez à faire faire bonne et dilligente enqueste sur ceulx qui se voudroyent partir hors de cesdicts pays, lesquelz, en cas qu'ilz disent et affirment d'aller hors d'iceulx pour leurs affaires, négociation, marchandise, ou autrement, vous pourrez laisser passer, sans toutesfoiz leur permettre de pouvoir porter ou mener avec eulx leurs biens, meubles, ustensils, essieux ou autres instrumens : mais, en cas qu'ilz disent se vouloir retirer, pour changer domicile ou demeure, les ferez arrester et détenir, et nous en advertirez incontinent, sans les laisser partir, jusques à ce que, sur vostre advertence, vous aurons escript et ordonné ce que vous aurez ultérieurement à faire. Dont, et de ce que

dessus, vous avons bien voulu adviser par cestes, pour selon ce vous y rigler et conduire, sans y faire faulte. A tant, etc. D'Anvers, le vii^e jour de juillet 1567.

Papiers d'État : reg. *Lettres missives, mai — décembre 1567*, fol. 69.

CX

CIRCULAIRE DU CONSEIL DES FINANCES AUX CONSEILS DE JUSTICE.

Il les charge, par ordre de la gouvernante, de faire procéder contre tous ceux qui ont pris part aux troubles passés.

Bruxelles, 8 août 1567.

Très-chiers seigneurs et spécialement amys, comme, par la dilation de procéder par voye de justice, saisissement et annotations des biens des culpables, prisonniers, suspectz, ou fugitifz pour le fait des troubles et rébellions passées, Sa Majesté se troeuve non-seulement frustrée et défrauldée de son droict de confiscation, mais demeurent aussi telz délictz et crimes impugniz : à ceste cause, nous vous requérons, par charge expresse de madame la duchesse régente, que veuillez par delà procéder et faire procéder, aussi prendre congnoissance, contre tous suspectz, chargez et culpables desdictes rébellions, ensamble de leurs biens meubles et immeubles, privilèges, et de tout ce qui en dépend, bien entendu toutesfois que, là où il y a commissaires à ce députez de par Sadicte Altèze, iceux en pourront prendre samblablement la congnoissance, selon la forme et teneur de leur commission, vous demourant toutesfois tousjours la prévention. A tant, etc. De Bruxelles, au bureau des finances, le viii^e d'aoust a^o 1567.

Archives du Royaume : 7^e registre aux lettres du grand conseil de Malines, fol. 70 v^o.

CXI

CIRCULAIRE DE LA DUCHESSE DE PARME AUX CONSEILS DE JUSTICE.

Elle veut savoir ce qu'ils ont fait en exécution des ordres précédents, concernant les individus prévenus ou suspects d'avoir pris part aux troubles.

Bruxelles, 31 août 1567.

MARGUERITE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUCHESSE DE PARME, PLAISANCE, ETC., RÉGENTE ET
GOUVERNANTE.

Très-chiers et bien amez, ceulx des finances du Roy monseigneur vous ont, doiz le viii^e jour de ce présent mois d'aoust, par nostre expresse charge, escript et requis que, par toutes les villes et lieux du pays de, vous eussiez à procéder et faire procéder, aussi prendre cognoissance, contre tous suspectz, chargez et culpables pour le fait des troubles et rébellions passez, ensemble de leurs biens meubles et immeubles, privilégiés et de tout ce qui en dépend. Et comme, jusques ores, n'avez adverti du debvoir que fait avez en cest endroit, nous vous avons bien voulu donner ceste rencharge, vous requérant et néanmoins, de par Sa Majesté, ordonnant, par la présente, que, incontinent et sans délai, nous en veuillez donner advertence particulière, ou [à] ceulx desdictes finances, pour selon ce poyoir encheminer les affaires qu'il appartiendra. A tant, etc. De Bruxelles, le dernier jour d'aoust 1567.

Papiers d'État : reg. *Lettres missives, mai — décembre 1567, fol. 152.*

CXII

LETTRE DU DUC D'ALBE AU GRAND CONSEIL DE MALINES (1).

Il envoie au grand conseil la lettre du Roi, et réclame son concours.

Bruxelles, 31 août 1567.

Messieurs, vous verrez, par la lettre cy-jointe (2), la charge que le Roy m'a donné : que me gardera de m'eslargir en ceste, m'assurant que de vostre costel il n'y aura faulte de toute correspondance, afin que toutes choses se puissent diriger à la fin que Sa Majesté prétend, à quoy tant plus facilement se pourra parvenir, estant les choses (grâces à Dieu) si avant guidées par madame la ducesse régente, avec l'ayde de tant de bons ministres que Sa Majesté a par deçà, qu'il n'y reste que de commune main les ayder à parconduyre : en quoy de ma part je ne faudray de seconder et obéyr à madicte dame, et tenir la main en ce que sera en ma puissance, selon qu'il emporte au service de Dieu, de Sa Majesté, et au plus grand bien et repoz des pays de par deçà (en actendant que Sa Majesté arrive, que j'espère sera de brief), comme chose que Sadicte Majesté a tant à cœur, et laquelle elle m'a si expressément enjoinct et enchargé. Et ainsy, s'offrant quelle chose pour l'exécution de ma charge, où il sera besoing de vostre assistance, je fais compte de m'en adresser à vous, m'assurant que, conforme à l'intention de Sa Majesté et au bon debvoir que vous avez tousjours fait du passé, vous donnerez ordre qu'il soit obéy et effectué par voye de justice. A tant, messieurs, je prie à Dieu qu'il vous ait en sa garde. De Bruxelles, le dernier jour d'aoust 1567.

L'entièrement vostre,

F. A. DUC D'ALVE.

Archives du Royaume : 7^e registre aux lettres du grand conseil de Malines, fol. 75.

(1) Circulaire aux conseils de justice.

(2) Celle ci-dessus, n^o CI.

CXIII

CIRCULAIRE DU DUC D'ALBE AUX MAGISTRATS DES VILLES.

Il leur envoie la lettre du Roi qui les instruit de sa nomination comme capitaine général.

Bruxelles, 31 août 1567.

Messieurs, comme, par lettres que Sa Majesté vous escript, vous verrez les causes de mon envoy par deçà, ne sera besoing de vous en tenir long propos; seulement diray-je ce mot, que l'on me trouvera prest et désireux de m'employer en tout ce que s'offrira pour le service de Sa Majesté et le bien de ces pays, pendant que Sa Majesté arrive, que j'espère sera de brief: que lors je m'asseure Sa Majesté se montrera aussi telle qu'elle dit par ses lettres, dont, je ne doute, chacun s'esvertuera de luy donner occasion. A tant, messieurs, Dieu vous ait en sa garde. De Bruxelles, le dernier jour d'aoust 1567.

L'entièrement vostre,

F. A. DUC D'ALVE.

Original, aux archives de la ville de Mons.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

CXIV

LETTRE DE LA DUCHESSE DE PARME AU MAGISTRAT D'ANVERS.

Elle lui ordonne de rechercher et de punir exemplairement ceux qui ont commis des violences contre les soldats espagnols.

Bruxelles, 1^{er} septembre 1567.

MARGUERITE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUCHESSE DE PARME, DE PLAISANCE, ETC., RÉGENTE ET GOUVERNANTE.

Très-chiers et bien amez, nostre cousin le duc de Alva nous a fait entendre comme, passez quatre ou cinq jours, quelques soldatz espagnolz sont, par licence en escript de leur maistre de camp, ou coulannel, allé d'icy en Anvers pour aulcuns leurs affaires, et

que, y entrans, l'on a incontinent commencé à cryer après eulx, et les poursuyvi à coup de pierres, les jecté de leurs chevaux, et fort maltraicté et blesché, comme ilz se sont venu représenter devant luy, à leur retour icy : dont il se ressent grandement, et par très-grande raison, par laquelle aussy nous nous trouvons avec très-grand mescontentement, d'avoir traicté soldatz et subjectz du Roy monseigneur de la sorte. Qui nous fait, de sa part, vous commander, tant expressément que faire se peult, que incontinent vous vous informez de ceulx qui ont commis ce cas, et qu'en soit faicte la punition exemplaire, telle qu'il convient, et sans aucun port, faveur, dissimulation, nonchallance, ou négligence, et avec toute briefveté, et enfin de sorte qu'il n'y ait occasion pour s'en prendre et attacher à vous : nous advertissant tout incontinent des devoirs que y aurez fait. A tant, etc. De Bruxelles, le premier jour de septembre 1567.

Papiers d'État : *Correspondance de Brabant, Limbourg, etc.*, t. V, fol. 275.

CXV

CIRCULAIRE DE LA DUCHESSE DE PARME AUX CONSEILS DE JUSTICE ET AUX MAGISTRATS
DES VILLES.

Elle leur notifie la nomination du duc d'Albe comme capitaine général, et leur ordonne de lui obéir.

Bruxelles, 3 septembre 1567.

MARGUERITE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUCHESSE DE PARME, DE PLAISANCE, ETC., RÉGENTE ET
GOUVERNANTE.

Très-chiers et bien amez, vous verrez, par les lettres que le Roy monseigneur vous escript doiz le mois de février dernier, les causes pour quoy Sa Majesté a esté servye envoyer par deçà nostre bon cousin le duc d'Alve, avec pouvoir et auctorité de capitaine général, pour préparer et faire ce que convient à son service, en attendant que icelle arrivera par deçà : suyvant quoy nostredict cousin le duc d'Alve vous escript aussy présentement. Par quoy vous requérons et, de par Sadicte Majesté, ordonnons bien acertes que, en tout ce que vous commandera, de la part d'icelle, selon sadicté charge et commission de capitaine général, et comme l'estat des affaires le requerra, vous

l'avez à ensuyvir et luy obéyr, conformément à ce que Sadiete Majesté commande, en attendant sa venue en ces pays, que sera, au plaisir de Dieu, bien brief, comme icelle escript. Et en ce que dessus ne faictes aucune faulte. A tant, etc. Escrip à Bruxelles, le m^e jour de septembre 1567.

Papiers d'État : reg. *Lettres missives, mai — décembre 1567*, fol. 158.

CXVI

LISTE DES COMMISSAIRES ET RECEVEURS DES CONFISCATIONS.

Sans date (septembre 1567).

Déclaration des commissaires députez pour faire procéder à l'annotation des biens des fugitifz et latitans à cause des troubles et rébellions advenuz es pays de par deçà.

A LUXEMBOURG.

Messires Philippe Chardel et Charles Rym, conseillers du conseil de Sa Majesté à Luxembourg.

Receveur : Michel Breisgin, receveur particulier de Luxembourg.

A NAMUR.

M^e Pierre Was, conseiller ordinaire du Roy en son conseil à Namur,

Et le docteur Jehan Favelly, soubz-lieutenant du bailliaige dudict Namur en la cité et conté de Namur (1).

Receveur : M^e Christoffle Gaiffier, conseiller de Sa Majesté et son receveur général de Namur.

(1) On lit en marge : « Depuis, on a adjousté le conseiller Bousquel, pour besoingner les deux », d'eulx qui mieulx vacquer y pourront. »

FLANDRES.

AU QUARTIER DE BRUGES, DU FRANCO, FURNES, HONTSCHOTE ET BERGHES-SAINT-WINNOCO.

M^e Pierre Le Cocq et M^e Liévin Snouck, conseillers, commissaires de Sa Majesté en son conseil en Flandres.

Receveur : Loys Van Havere.

ÈS QUARTIERS DE GAND, AUDENARDE, RENAIX, EECLOO, DOINZE, AXELLES, BOUCHOUTE, ET A L'ENVIRON.

M^e Franchois de Courtewille, conseiller ordinaire, et Jehan Vander Burch, conseiller extraordinaire de Sa Majesté en son conseil en Flandres.

Receveur : Jehan Vanden Poele, receveur de l'extraordinaire de Flandres.

ÈS QUARTIERS D'YPRE, BAILLEUL, CASSEL, WARNESTON ET GORGUE, ET A L'ENVIRON.

M^e Charles L'Espinoy et Joos Huusman, conseillers ordinaires de Sa Majesté en son conseil en Flandres.

Receveur : Philippe le Freyn, conseiller de Sa Majesté et receveur de son domaine à Cassel et au bois de Nieppe.

ARTOIS (LE PAYS ET CONTÉ).

M^e Pierre Payen, escuyer, seigneur de Haulteclocque, Bellecourt, Escouvres, etc., advocat fiscal en son conseil d'Artois,

Et M^e Adrien Morel, advocat postulant audict conseil.

Receveur : Jehan Bullefroy, receveur des exploitz du conseil de Sa Majesté en Artois.

AU PAYS DE LALEUE ET ÈS VILLAIGES A L'ENVIRON.

Messire Charles de Bonnières, chevalier, seigneur d'Auley, bailly dudict pays de Laleue, et bailly de la ville de la Gorgue,

Et M^e Nicolas Cornaille, conseiller ordinaire de Sa Majesté en son conseil en Artois.

Receveur : M^e Charles de la Buissière, receveur du demaine de Sa Majesté au quartier de Béthune.

ÈS VILLES, CHASTELLENYES, BAILLIAIGES ET ESCHEVINAIGES DE LILLE, DOUAY ET ORCHIES, ET ÈS TERRES ET SEIGNEURIES DE HABOURDIN, ENECIN, LINSELLES ET AULTRES ENCLAVEMENS.

M^e Baulde Cuvillon, lieutenant premier de la gouvernance de Lille, et Zeger de Hoves, conseiller de Sa Majesté audict siège.

Receveur : Philippe Hangouart, receveur des aydes de Sa Majesté ès villes et chastellenyes de Lille, Douay et Orchies.

ÈS VILLES ET TERROIR DE MALINES, ENSAMBLE ÈS VILLES ET BAILLIAIGE DE FLOBEQUE, LESSINES ET DÉPENDENCES.

M^e Guillaume de Pamèle, conseiller et maistre aux requestes ordinaire, et Guillaume le Normand, secrétaire ordinaire de Sa Majesté en son grant conseil.

Receveur : M^e Anthoine Vanden Berghe, secrétaire de Sa Majesté et receveur des explois dudict grant conseil.

ÈS QUARTIERS DE TOURNAY ET TOURNÉSIZ, APPENDENCES ET DÉPENDENCES.

M^{es} Robert du Cellier et Pierre Coronnel, conseillers ordinaires de Sa Majesté en ses consaulx de Flandres et Artois respectivement.

Receveur : Jehan Gombault, conseiller de Sa Majesté et receveur de son demaine de Tournay et Tournésiz.

AU PAYS DE FRIZE.

M^{es} Liévin Everard, conseiller et maistre aux requestes ordinaire au grant conseil de Sa Majesté, et Jehan Charles, procureur général de Sa Majesté en Frize.

Receveur : Bauduin Van Loo, raedt van Zyne Majesteyt ende rentmeester generael van Vrieslant.

AU PAYS DE HOLLANDE.

A UTRECHT.

Meesters Jan Van Lent ende Anthonis de Gysperre, raden in Zyne Majesteyt's rade van Utrecht.

Receveur : Jacob van Bueseghem, raedt van Zyne Majesteyt ende rentmeester generael van Utrecht.

EN ZÉLANDE.

M^{es} Anthoine de Muelnare et Jehan aux Truyes, conseillers de Sa Majesté en son grand conseil.

Receveur au quartier Bewest : Philibert van Seroeskercke, conseiller de Sa Majesté et receveur général de Zélande Bewesterschelt.

Receveur au quartier Beoist : Bruninck Van Wyngaerden, conseiller de Sa Majesté et receveur général de Zélande Beoisterschelt.

ÈS VILLES DE DORDRECHT, ZEVENBERGHE, SAINTE-GERTRUDENBERGHE, HEUSDEN, WORCUM, GORCHUM, LEERDAM, HEUCKELOM, ASPEREN, VYANEN ET NYEUPOORT, ET ÈS VILLAIGES LA ENTOUR.

M^{es} Jehan Van Lezaen, conseiller ordinaire au conseil de Sa Majesté en Hollande, et Engelbert Van Oyenbrugge.

Receveur ès ville et terroir de Heusden : Nicolas Van Outheusden, receveur du terroir de Heusden.

Receveur ès villes de Dordrecht et aultres dessus nommez : Andries Vander Goes, receveur de Zuyt-Hollande.

ÈS VILLES DE LEYDEN, GOUDE, WOERDEN, SCHOONHOVEN, OUDEWATER ET YSELSTAIN, ET ÈS VILLAIGES A L'ENVIRON.

M^e Arnoult Sasbout, conseiller ordinaire au conseil en Hollande, et Jehan-Baptiste de Taxis.

Receveur : Jan Hanneman, receveur de Noort-Hollande.

ÈS VILLES DE ROTTERDAM, SCHIEDAM, DELFT, VLAERDINGEN, 'T SGRAVENSANDE, 'T SGRAVENHAGE, GEERVLJET, BRYELE ET GOEDEREDE, ET ÈS VILLAIGES A L'ENTOUR.

M^e Boudewin Jacobi, raedt ordinaris au conseil de Sa Majesté en Hollande, et Liévin Van Arckele.

Receveur ès villes de Geervliet, Briele et Goedereede et ès villaiges à l'entour : Jan Van Dimenvoerde, receveur de Voorne.

Receveur ès villes de Rotterdam, Schiedam, Delft, Vlaerdingen, 'T Sgravenhage et 'T Sgravenhage et ès villaiges à l'entour : Nicolas Vanden Wiele, receveur des exploix du conseil en Hollande.